

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DEVE 26 Convention de mise à disposition par la Fondation des Artistes du parc de l'Hôtel Salomon de Rothschild (8e) pour son ouverture au public. Convention de gestion.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec la Fondation des artistes une convention de mise à disposition du parc de l'Hôtel Salomon de Rothschild (8^e) pour son ouverture au public ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation des Artistes la convention jointe au présent projet de délibération mettant à la disposition de la Ville de Paris le parc de l'Hôtel Salomon de Rothschild (8^e) pour en assurer l'ouverture au public.

Article 2 : La convention est conclue, à titre gratuit, pour une durée de 10 ans. A l'issue de cette période, elle ne sera renouvelable que de manière expresse.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO